

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Territoire de Belfort  
DANJOUTIN

Dossier n° AT : 090 032 22 C0001  
Date de dépôt : 31/01/2022  
Demandeur : Caisse d'Épargne BFC

Adresse établissement : 6 Avenue de la République  
90400 DANJOUTIN

**ARRÊTÉ URB n°018/2023 du 14 Mars 2023**

***AUTORISATION DE CONSTRUIRE, D'AMÉNAGER OU DE  
MODIFIER UN ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (ERP)  
Délivré par le Maire au nom de l'ÉTAT***

Le Maire,

Vu la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public, visée ci-dessus ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment, les articles L111-8, R111-19-13 à R111-19-30, R123-22 ;

Vu l'avis réputé favorable de la sous-commission départementale d'accessibilité en date du 10 février 2023 ;

Vu l'avis favorable de la Sous-Commission Départementale de Sécurité en date du 31/03/2022.

**ARRÊTE**

**Article 1**

L'autorisation de travaux est accordée pour le projet décrit dans la demande susvisée sous réserve des prescriptions énoncées à l'article 2.

**Article 2**

Les prescriptions contenues dans le procès-verbal de la sous-commission départementale de sécurité en date du 31/03/2022, reprises dans le courrier du SDIS en date du 16/12/2022 devront être respectées.

**Article 3**

Le demandeur peut contester la légalité de cette décision dans les 2 mois qui suivent la date de notification. À cet effet, il peut saisir le Tribunal Administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.

**Article 4**

Ampliation de la présente décision est transmise au Service Départemental d'Incendie et de Secours et à la Direction Départementale des Territoires.

DANJOUTIN, le 14/03/2023  
Le Maire,

